Département de la Charente-Maritime — Circonscription de SAINTES-JONZAC

Elections Législatives du 30 Novembre 1958 (scrutin de ballottage)

UNION DES INDÉPENDANTS ET DES PAYSANS

Electrices, Electeurs de l'arrondissement de Saintes-Jonzac,

L'**Union des Indépendants et des Paysans** remercie les 12.045 électeurs qui viennent d'apporter leurs suffrages et leur confiance à son candidat et de placer **André BEGOUIN** et son suppléant André BOURBON, *en tête des candidats en présence*

Nos candidats sont en tête dans tout le Département.

A l'unanimité les Indépendants et les Paysans ont appelé le Général de Gaulle.

A l'unanimité les Indépendants et les Paysans ont demandé de voter OUI

— Au referendum ;
— A la Constitution ;
— Au renouveau de la France.

Les électeurs de France ont fait justice aux réticences du Parti Radical.

Les électeurs de l'Eure ont fait justice en éjectant le radical Mendès-France, qui fut le champion du NON.

Les électeurs de l'arrondissement de Saintes-Jonzac doivent faire justice au dernier représentant d'un parti effondré en lui refusant leur confiance.

Les électeurs doivent accorder leur confiance aux grandes formations prévues par la Constitution.

Travailleurs, Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Fonctionnaires,

La réforme fiscale qui vous est proposée, remplaçant par une taxe unique sur le poids de la marchandise :

— La patente
— La T.V.A.
— Le chiffre d'affaires
— Les impôts sur les salaires
— La cotisation de 16.75 o/o sur les allocations familiales

est seule capable de supprimer :

— La paperasserie
— Les contrôles abusifs
— La concurrence déloyale

est seule capable de rétablir :

— L'égalité de tous devant l'impôt
— L'égalité de tous dans le marché commun européen, **chance de la France de demain.**

Egalité pour les retraites vieillesse ;
Egalité pour les allocations familiales ;
TOUS LES FRANÇAIS A PART ENTIÈRE.

Toutes les Electrices,
Tous les Electeurs de bonne volonté
accorderont le DIMANCHE 30 NOVEMBRE 1958
leurs suffrages à **l'UNION des INDEPENDANTS et des PAYSANS :**

votez André BÉGOUIN,

et son suppléant **André BOURBON.**

Imp. LEVÊQUE, Jonzac — 11-1958